

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

ENCADREMENT DU CANNABIS : LES QUÉBÉCOIS SOUHAITENT L'IMPLICATION DES CHIMISTES

Québec, le 30 novembre 2017 – À l'occasion de sa participation aux auditions publiques sur le projet de loi n° 157, *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière*, qui aura lieu aujourd'hui à 15 h 45, l'Ordre des chimistes du Québec dévoile les résultats d'un sondage portant sur l'opinion des Québécois à propos de l'encadrement du cannabis.

Ce sondage montre que 74 % des Québécois estiment « très important » de protéger la santé et la sécurité de la population dans le contexte de la légalisation de l'usage récréatif du cannabis, notamment face aux effets de sa consommation. Le sondage fait valoir également que 60 % des Québécois estiment « très important » que des chimistes professionnels soient impliqués dans l'encadrement de l'usage du cannabis. Cette proportion grimpe à 67 % concernant l'implication des chimistes professionnels dans la conception des tests de consommation de cannabis qui seront administrés par des policiers et à 68 % concernant l'idée que des chimistes professionnels travaillent à la nouvelle Société québécoise du cannabis.

« D'entrée de jeu, il faut reconnaître que ce sondage illustre un appui massif de la population aux priorités du gouvernement du Québec, qui privilégie la santé et la sécurité dans l'ensemble de ce débat. Ce sondage démontre également que les Québécois réclament l'implication des chimistes professionnels dans l'encadrement de la consommation récréative de cannabis. Il s'agit donc d'un fort appui aux recommandations que nous formulerons en commission parlementaire aujourd'hui », déclarent conjointement MM. Guy Collin et Martial Boivin, respectivement président du conseil d'administration et président-directeur général de l'Ordre des chimistes du Québec.

L'Ordre des chimistes du Québec recommande que des chimistes professionnels soient en charge du contrôle de la qualité et de la certification des processus lors de la production, de la transformation et de la commercialisation du cannabis, ainsi que des tests de dépistage effectués par les autorités policières. Également, l'Ordre recommande que la nouvelle Société québécoise de cannabis puisse imposer des sanctions aux fournisseurs dont les produits échouent aux tests de qualité.

Le sondage a été réalisé et administré par la firme L'Observateur, du 24 au 28 novembre 2017, auprès d'un panel web de 1 071 Québécois âgés de 18 ans et plus.

L'Ordre des chimistes du Québec compte plus de 3 000 membres œuvrant dans des secteurs aussi variés que la santé, l'environnement, le judiciaire, l'alimentaire ou la recherche. Sa mission est d'assurer la protection du public québécois en matière d'exercice de la chimie professionnelle, omniprésente dans la vie des Québécois. L'Ordre des chimistes du Québec fait partie des premières organisations professionnelles encadrées par l'adoption du Code des professions en 1973.

- 30 -

Source : Ordre des chimistes du Québec

Renseignements :

Sandra Gomez-Dresdell, 418 805-0690

Mathieu Santerre, 581 996-5344

medias@lorangebleue.biz